



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 11 mars à 19 h 02 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Conseiller district N° 4 Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction en remplacement de madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 02 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2024-03-083

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

2024-03-084

3.1 Lettre d'entente - Direction générale et contrat par intérim

ATTENDU l'absence de madame la directrice générale et greffière-trésorière Lyne Gaudreau pour une durée indéterminée;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'avoir une directrice générale et greffière-trésorière selon la Loi;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



ATTENDU QUE madame Stéphanie Deschênes, à titre d'adjointe de madame Gaudreau, assure le suivi des dossiers depuis le départ de cette dernière;

ATTENDU QUE la nomination de madame Deschênes à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim facilitera le traitement des dossiers tout en évitant un processus d'embauche dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE la lettre d'entente numéro 1, proposée par le syndicat, s'assure que madame Deschênes puisse revenir à son poste d'adjointe à la direction au retour de la direction générale;

Monsieur Adrien Steudler, conseiller, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 4 pour;
- 1 contre;

Il est donc proposé et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la nomination de madame Stéphanie Deschênes à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail d'une durée indéterminée avec la modification demandée;

QUE la lettre d'entente numéro 1 visant la nomination de madame Deschênes à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit acceptée;

QUE monsieur le maire et la nouvelle directrice générale soient autorisés à signer ladite lettre d'entente numéro pour et au nom de la Municipalité.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Il n'y a aucune question.

2024-03-085

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 08.

Mario Côté
direction
Maire

Stéphanie Deschênes, adjointe à la
en remplacement de madame Lyne
Gaudreau, directrice générale et greffière-
trésorière